

*Initiatives ministérielles*

d'examen soit constitué maintenant et annule le processus public.»

• (1615)

En tant que députés, nous ne sommes pas propriétaires de notre circonscription. Nous ne devrions pas nous sentir menacés par les changements proposés si ceux-ci représentent l'évolution de la population. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons des recensements tous les 10 ans. Cela nous permet de retracer les limites pour qu'elles représentent mieux la répartition de la population.

Si le projet de loi C-18 est adopté, les prochaines élections générales se tiendront en fonction de limites qui témoignent de la situation démographique de 1980. Si le gouvernement s'inquiète tellement du processus de redécoupage et de la formation de circonscriptions de populations à peu près égales, rien ne l'empêche de confier au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre l'étude en profondeur de nouvelles règles et la préparation éventuelle d'un projet de loi qui remplacerait la loi actuelle.

Pourquoi suspendre le processus alors qu'il est en cours? Ce n'est certainement pas parce que le gouvernement a obtenu une majorité avec les limites actuelles et qu'il ne veut pas faire de changements avant les prochaines élections. Ce n'est certainement pas la nouvelle politique du livre rouge.

Si le projet de loi C-18 est adopté et si le processus de découpage électoral est suspendu encore une fois, à cause de manoeuvres politiques, et si, comme je le pense, il ne reste plus assez de temps, après que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre aura présenté son rapport, pour faire entrer en vigueur les nouvelles limites des circonscriptions électorales, nous nous ferons alors complice du genre de politique que les Canadiens ont rejetée aux dernières élections générales.

Ce n'est sûrement pas ce que veut le gouvernement. Ce n'est pas ce que veut le Parti réformiste du Canada. Continuons donc avec le système actuel. Laissons les audiences publiques commencer. Ainsi, nous serons certains que des nouvelles limites seront en vigueur d'ici les prochaines élections. L'argent déjà dépensé n'aura pas été dépensé en vain.

Toutefois, si le gouvernement maintient que le processus de révision est imparfait, ce qui pourrait fort bien être le cas, les ministériels savent ce qu'ils peuvent faire. Ils peuvent recourir aux nouvelles règles, renvoyer la question au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, lui demander de faire un rapport, présenter un projet de loi que nous pourrions adopter, s'il est raisonnable, afin qu'une nouvelle procédure puisse entrer en vigueur à temps pour le prochain recensement.

Pour terminer, je tiens à redire que je m'oppose à la motion de clôture. Nous n'avons pas suffisamment débattu cette motion. Il s'agit d'un point extrêmement important. C'est une question de principe pour la Chambre et les Canadiens. Devons-nous permettre au gouvernement de limiter le débat pour que les libéraux aient la chance de se présenter aux prochaines élections avec des limites inchangées depuis 1980 ou devons-nous tenir compte des coûts qui ont été engagés, du travail qui a été fait et des pressions

publiques qui sont exercées sur les politiciens pour mettre de l'ordre dans leurs affaires?

De toute évidence, le gouvernement semble vouloir ne pas tenir compte des souhaits des gens. Pas nous. C'est pourquoi nous rejetons cette motion et ce projet de loi.

Ce matin, un ministériel disait ne pas arriver à comprendre que le Parti réformiste puisse souscrire à un processus qui aurait pour effet d'accroître encore le nombre des sièges à la Chambre. Je n'arrive pas à comprendre que le député ne voyait pas que c'est précisément pour cette raison que notre parti ne peut pas appuyer le projet de loi C-18. Je le répète, cette mesure ne renferme aucune disposition visant à geler ou à réduire le nombre des sièges. Si cela avait été le cas, le gouvernement aurait assurément pu compter sur l'appui du Parti réformiste.

Un autre aspect me préoccupe. Le député—je crois qu'il s'agit du député de Waterloo—a déclaré que lui-même et ses électeurs étaient parfaitement satisfaits des limites actuelles de leur circonscription. Je comprends, mais je me demande si sa circonscription n'a pas connu une augmentation du nombre de ses habitants. La circonscription de Mission—Coquitlam que je représente comptait 116 000 habitants en 1991 et en compte aujourd'hui environ 125 000, soit une augmentation de 26 p. 100 par rapport au dernier recensement. Dois-je négliger ce facteur parce que je suis satisfaite de la taille actuelle de mon territoire? Que fait-on de la représentation proportionnelle à la population?

Il est grand temps que nous agissions en politiciens responsables.

• (1620)

**M. Brent St. Denis (Algoma):** Monsieur Le Président, je suis réellement stupéfait de certains propos que j'ai entendus aujourd'hui. Il est vraiment incroyable que le Parti réformiste puisse s'opposer à ce point au projet de loi.

Fait révélateur, un des premiers appels téléphoniques que j'ai reçus à ce sujet, il y a quelques semaines, venait de l'Association du Parti réformiste de ma circonscription. Elle craignait beaucoup que les modifications proposées ne transforment tellement la circonscription d'Algoma que ni le député actuel ni aucun député à venir ne puisse offrir à ses électeurs les services auxquels ils sont maintenant habitués.

J'ai également été étonné d'entendre les députés du Parti réformiste réclamer le maintien du processus tel qu'il a été conçu. Les affaires influencent le Parti réformiste plus que tout autre groupe.

En affaires, on dit souvent qu'il faut réduire les pertes. J'admets que, malheureusement, on a utilisé plusieurs millions de dollars pour entamer ce processus, mais que dire des erreurs incalculables coûtant des millions de dollars qui risquent de se produire si nous permettons qu'il se poursuive? À mon avis, nous devrions réduire nos pertes.

Nous n'avons pas les moyens de laisser ce processus se poursuivre, étant donné l'ensemble de règles qui ne servent efficacement ni les Canadiens ni le Parlement. Je ne dis pas que nous devrions adopter des règles qui servent les députés individuellement. Dans la nouvelle circonscription d'Algoma—James Bay,